

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire
(Articles R.123-3 à R.123-24 du code de l'environnement et R*423-57 du code de l'urbanisme)

OBJET : projet de construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux faisant l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et d'une demande de permis de construire

PETITIONNAIRE : SCI FERRILOG (siège social : 17 rue Archimède – 33700 MERIGNAC)

EMPLACEMENT DU PROJET : ZAC ECOPARC sur la commune de FERRIERES-EN-GÂTINAIS

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE : 32 jours, du 17 octobre au 17 novembre 2023 à 17h00

Les dossiers, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, seront consultables :

- à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS aux jours et heures habituels d'ouverture (02.38.96.52.90) ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-peche/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E/Arretes-prefectoraux/Autorisations>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Services, notamment celui de FERRIERES-EN-GÂTINAIS au 13 rue du Lion d'Or (02.38.26.00.08) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur les dossiers auprès du siège social de la SCI FERRILOG.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif d'ORLEANS, M. Jean-Charles POIRIER, ingénieur territorial, tiendra les permanences suivantes à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 8 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses **observations et propositions** :

- sur le registre unique ouvert à cet effet à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-ferrilog@loiret.gouv.fr ; les observations et propositions transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus, et le maire de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS prendra la décision d'accorder ou de refuser le permis de construire.